



**HAL**  
open science

## Uṣūl al-fiqh et philosophie : état des lieux

Ziad Bou Akl

► **To cite this version:**

Ziad Bou Akl. Uṣūl al-fiqh et philosophie : état des lieux. *Studia Islamica*, 2023, 118 (2), pp.191-203.  
10.1163/19585705-12341451 . hal-03905504

**HAL Id: hal-03905504**

**<https://hal.science/hal-03905504>**

Submitted on 18 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

## ***Uṣūl al-fiqh* et philosophie : état des lieux**

Ziad BOU AKL, Centre Jean Pépin, Département de philosophie ENS, CNRS, Université PSL

ziad.bou.akl@ens.psl.eu

Ce texte présente l'ensemble des travaux de recherche moderne sur la théorie légale sunnite, notamment dans ses liens avec la théologie rationnelle et la philosophie. Le choix de ces deux disciplines théoriques permet de mettre en avant la richesse et la complexité de certains raisonnements que l'on trouve dans les traités de théorie légale (*uṣūl al-fiqh*) et qui ont trait à la logique (l'analogie, la dialectique), à la théorie de la connaissance (la certitude et la présomption, la valeur du témoignage), à la philosophie du droit (les actes à l'état de nature, l'intention du Législateur, l'existence d'une finalité à la loi...) et à la philosophie du langage (les actes de langage, la métaphore...). En contrepartie, ce choix met inévitablement de côté l'inscription de la théorie légale dans les autres disciplines juridiques et même dans la pratique concrète du droit que nous livrent les archives (avis légaux, actes notariés) ou un travail de terrain (anthropologie du droit). Sans nier l'importance de cet aspect pratique qui permet de mieux apprécier le rôle joué par cette discipline et sa fonction dans l'ensemble des sciences et pratiques juridiques islamiques, il sera mis de côté dans la présente contribution.

Robert Gleave a publié en 2014 un état des lieux des *uṣūl al-fiqh* depuis la genèse de ce champ d'études en Occident jusqu'à nos jours.<sup>1</sup> Il identifie quelques pistes prometteuses qui doivent encore être explorées, comme les liens entre théorie légale et théologie rationnelle, les questions d'herméneutique juridique, le sous-genre de règles juridiques (*qawā'id fiqhiyya*), ainsi que l'histoire de la théorie légale à l'époque moderne et notamment les travaux des penseurs iraniens contemporains. Dans une première partie, je m'inspirerai donc de cet article pour présenter dans ses grandes lignes l'état des lieux de cette discipline, avant d'aborder par la suite ses liens avec la théologie rationnelle puis la philosophie.

---

<sup>1</sup> "Deriving Rules of Law." In *The Ashgate Research Companion to Islamic Law*, edited by Rudolph Peters and P. J. Bearman, 57–71. Ashgate Research Companion. Farnham, Surrey, UK, England ; Burlington, VT: Ashgate, 2014

### *Histoire de la discipline*

En comparaison avec la philosophie et la théologie rationnelle, la théorie légale a tardé à susciter un intérêt parmi les chercheurs occidentaux. Les deux pionniers en la matière sont Goldziher et Schacht. Le premier publie en 1884 *Die Zāhirīten* (dont il existe depuis 2008 une traduction anglaise), un livre qui aborde la genèse des querelles juridiques entre *ahl al-ra'y* et *ahl al-ḥadīf*, ainsi que les grands concepts de la discipline : accord unanime, analogie, général et particulier..., tout cela du point de vue de l'école zāhirite<sup>2</sup>. Le second publie en 1950 un livre qui met en avant le rôle fondateur d'al-Shāfi'ī dans la constitution de la discipline. Ce livre devint un classique des études de théorie légale<sup>3</sup>.

Pendant longtemps, la production francophone domine la scène scientifique. Robert Brunschvig consacre à la théorie légale plusieurs études qui constituent encore une référence en la matière et qui ont été regroupés en deux volumes par son élève Abdel Magid Turki<sup>4</sup>. Brunschvig isole et aborde des thématiques centrales de la théorie légale : il s'intéresse aux questions épistémiques sur le doute et la certitude<sup>5</sup> et sur la théorie de la preuve<sup>6</sup>, et étudie les liens entre logique et droit, notamment en comparant à ce sujet les positions d'Ibn Ḥazm, logicien zāhirite, avec celles d'al-Ghazālī, qui introduit la logique au sein du droit et Ibn Taymiyya, qui rejette tout usage de la logique.<sup>7</sup> Il consacre également deux articles à la pensée légale d'Ibn Tūmart en révisant les positions antérieures de Goldziher qui rapprochait le Mahdi des zāhirites pour montrer son insertion dans la pensée légale *mainstream* : alors que le premier comprend des développements sur le *ẓann* et le *ra'y*<sup>8</sup>, le second s'attarde plus particulièrement sur la théorie de l'impératif du Mahdi.<sup>9</sup> Signalons également son étude détaillée de l'analogie juridique dans l'œuvre légale d'al-

<sup>2</sup> Goldziher, Ignác, *Die Zāhirīten, ihr Lehrsystem und ihre Geschichte, Beitrag zur Geschichte der muhammedanischen Theologie*. Leipzig: O. Schulze, 1884 (*The Zāhirīs. Their Doctrine and Their History. A Contribution to the History of Islamic Theology*. Translated by Wolfgang Behn. Brill Classics in Islam, v. 3. Leyde/Boston: Brill, 2008).

<sup>3</sup> *The Origins of Muhammadan Jurisprudence*, Oxford : The Clarendon Press, 1953 [1950].

<sup>4</sup> *Etudes d'Islamologie*. éditées par Abdel-Magid Turki. 2 vols., tome II, Paris: Maisonneuve et Larose.1976

<sup>5</sup> "Variations sur le thème du doute dans le *fiqh*." In *Studi Orientalistici in Onore Di Giorgio Levi Della Vida*, 1:61–82. Rome, 1956.

<sup>6</sup> "Le Système de la preuve en droit musulman." In Recueils de La Société Jean Bodin, *Tome XVIII : La Preuve*, 169–86. Bruxelles, 1964s. "Devoir et Pouvoir. Histoire d'un problème de théologie musulmane". *Studia Islamica* 20 (1964) 5-46.

<sup>7</sup> "Pour ou contre la logique grecque chez les théologiens-juristes de l'Islam : Ibn Ḥazm, al-Ghazālī, Ibn Taymiyya." In *Convegno Internazionale* 9-15 Aprile 1969, 185–209. Rome: Filosofia e Scienze, 1971

<sup>8</sup> "Sur la doctrine du Mahdī Ibn Tūmart." *Arabica* n° 2, vol. II (1955): 137–49

<sup>9</sup> "Encore sur la doctrine du Mahdī Ibn Tūmart." *Folia Orientalia* 12 (1970) : 33–40

Ghazālī<sup>10</sup> qui constitue encore une référence pour comprendre ce chapitre du *Mustaṣfā* ainsi que celle consacrée à des questions métaéthiques chez le mu‘tazilite ‘Abd al-Jabbār<sup>11</sup>. À cela s’ajoute l’opuscule d’al-Muzānī (m. 264/878) sur les ordres et les défenses, un des rares traités de *uṣūl* du IX<sup>e</sup> s. qui nous soit parvenu, et que Brunschvig a édité et traduit en 1945<sup>12</sup>.

Abdel Magid Turki a également publié un certain nombre d’articles sur la théorie légale, et notamment un livre comparant les systèmes juridiques des andalous Ibn Ḥazm et al-Bāḡī<sup>13</sup>. De même, et toujours dans le sillage de Brunschvig, Marie Bernard-Baladi s’est intéressée à la théorie de la connaissance dans le *kalām* et les *uṣūl* et à la question de l’accord unanime chez les mu‘tazilites.<sup>14</sup> Elle a également étudié certains aspects de l’œuvre d’al-Ġaṣṣās<sup>15</sup>, la notion de l’*ashbah* et la question de la détermination et de l’indétermination du discours juridique.<sup>16</sup> Il en va de même du regretté -Éric Chaumont, qui nous a quitté brusquement et bien trop tôt, à l’automne 2021, et qui a consacré un grand nombre d’articles à la théorie juridique. Il a notamment édité et traduit *K. Al-Luma‘* d’Abū Ishāq al-Shīrāzī, avec une annotation érudite extrêmement utile pour la communauté scientifique.<sup>17</sup> Éric Chaumont défend notamment la thèse de l’ash‘arisme d’al-Shīrāzī à travers l’examen de la question des « noms légaux »<sup>18</sup> contre Laoust, Makdisi et Turki qui en font un traditionaliste, et de manière plus générale, il minimise contre ces mêmes auteurs le rôle intellectuel joué par les ḥanbalites à cette époque.<sup>19</sup> De même, il s’intéresse à la manière dont la rivalité entre « juristes » et « théologiens » au sein de la théorie légale apparaît dans certaines options doctrinales en prenant comme exemple le traitement

<sup>10</sup> “Valeur et fondement du raisonnement juridique par analogie d’après al-Ġazālī.” *Studia Islamica* 34 (1971): 57–88

<sup>11</sup> “Rationalité et tradition dans l’analogie juridico-religieuse chez le mu‘tazilite ‘Abd al-Ġabbār.” *Arabica* XIX (1972) : 213–21

<sup>12</sup> “Le Livre de l’ordre et de La Défense d’al-Muzani.” *Bulletin d’études Orientales* 11 (1945): 145–96.

<sup>13</sup> *Polémiques entre Ibn Ḥazm et Bāḡī sur les principes de la loi musulmane : Essai sur le littéralisme zahirite et la finalité malikite*. Alger : SNED, coll. « Etudes et Documents », 1973.

<sup>14</sup> “L’*iḡmā‘* chez ‘Abd al-Ġabbār et l’objection d’an-Nazzām.” *Studia Islamica*, no. 30 (1969) 27–38.

<sup>15</sup> “Hanafī Uṣūl Al-Fiqh through a Manuscript of al-Ġaṣṣās.” *Journal of the American Oriental Society* n° 4, vol.105 (1985): 623–35

<sup>16</sup> “Le problème de l’*aṣbah*’ ou les implications ontologiques de la règle juridico-religieuse.” *Arabica* n° 2 vol. 37 (1990): 151–72

<sup>17</sup> *Kitāb al-Luma‘ fī uṣūl al-fiqh* de Abū Ishāq al-Shīrāzī. *Mélanges de l’Université Saint-Joseph* 53 (1993): 1-249 et *Kitāb al-Luma‘ fī uṣūl al-fiqh* [de Abū Ishāq al-Shīrāzī]. *Traité de théorie légale musulmane*. Introduction, traduction annotée et index par E. Chaumont. Berkeley: Robins Collection, 1999.

<sup>18</sup> “Encore Au sujet de l’ash‘arisme d’Abū Ishāq al-Shīrāzī” *Studia Islamica*, no. 74 (1991): 167–77

<sup>19</sup> “La Notion de *waḡh al-ḥikma* dans les *Uṣūl al-Fiqh* d’Abū Ishāq al-Shīrāzī.” *Mélanges de l’Université Saint-Joseph* 64 (2012): 213–26

réservé par al-Bāqillānī à la question de l'accord unanime (Chaumont 1994).<sup>20</sup> Signalons le nombre important d'éditions scientifiques d'ouvrages de théorie légale publiés par ces chercheurs, notamment Turki,<sup>21</sup> Bernard et Chaumont,<sup>22</sup> ainsi que l'édition et la traduction du *K. Al-Luma* déjà citées.

En 1984, deux thèses de doctorats sont soutenues aux États-Unis : celle de Wael Hallaq sur la notion d'*iğtihād* et celle de Aron Zysow sur l'épistémologie des *uṣūl al-fiqh*.

Les travaux de Wael Hallaq ont eu une influence académique décisive sur le champ des *uṣūl al-fiqh* qu'il a en quelques sortes entièrement restructuré à lui seul. L'essentiel de sa démarche s'est déployé en rupture avec la tradition orientaliste initiée par Joseph Schacht dont il remet en cause les principaux présupposés. Citons-en deux : le rôle d'al-Shāfi'ī dans l'élaboration de la discipline, que Wael Hallaq considère comme une projection tardive de la fin du IX<sup>e</sup> s. faite par un cercle de juristes qui se revendiquent du shāfi'isme<sup>23</sup> ; et la fameuse question de « la fermeture de la porte de l'*iğtihād* » après la constitution des quatre écoles canoniques que Hallaq considère comme un mythe orientaliste émanant d'une vision figée de la tradition musulmane à laquelle il oppose une vision dynamique et inscrite dans une histoire qui ne cessait d'évoluer.<sup>24</sup> Cette dernière idée s'inscrit dans une tendance récente plus générale qui remet en cause l'historiographie de la *Nahda* qui isole un âge d'or de la pensée arabe suivi d'une longue décadence. C'est ainsi qu'en philosophie on s'intéresse de plus en plus à la pensée post-avicennienne, même tardive ; qu'en théorie légale, les travaux de Asad Q. Ahmed explorent la littérature tardive du sous-continent indien,<sup>25</sup> qu'un historien de la pensée comme Khaled

<sup>20</sup> "Bāqillānī, théologien ash'arite et usūliste mālikite, contre les légistes à propos de "l'ijtihād" et de l'accord unanime de la communauté", *Studia Islamica* 79 (1994) :79-102.

<sup>21</sup> *Iḥkām al-fuṣūl fī aḥkām al-uṣūl [li-] Abū l-Walīd al-Bāḡī*. Beyrouth : Dār al-Ġarb al-Islāmī, 1986; *Sharḥ al-Lumā' [li-] Abū l-Ishāq al-Shīrāzī*, 2 vols. Beyrouth : Dār al-Ġarb al-Islāmī, 1988; *Kitāb fī uṣūl al-fiqh [li-] Abū l-Thānā' Maḥmūd b. Zayd al-Lāmishī l-Ḥanafī al-Mātūrīdī*. Beyrouth : Dār al-Ġarb al-Islāmī, 1995.

<sup>22</sup> *Kitāb fīhi ma'rifat al-ḥuḡaḡ al-shar'iyya taṣnīf Sayf al-Sunna Abī al-Yusr Muḥammad b. Muḥammad al-Bazdawī*. Le Caire: I.F.A.O, 2003

<sup>23</sup> "Was Al-Shāfi'ī the Master Architect of Islamic Jurisprudence?" *International Journal of Middle East Studies* 25 n°4 (1993): 587–605. Cet article ouvrit un débat: voir El-Shamsy, A. "The First Shāfi'ī: The Traditionalist Legal Thought of Abū Ya'qūb al-Buwayṭī (d. 231/846)." *Islamic Law and Society* vol. 19, n° 4 (2007): 327–55 et *The Canonization of Islamic Law. A Social and Intellectual History*. 1. paperback ed. New York, NY: Cambridge Univ. Press, 2015.

<sup>24</sup> "Was the Gate of Ijtihad Closed?" *International Journal of Middle East Studies* vol. 16, n° 1 (1984): 3–41

<sup>25</sup> "Underdetermination in Late Postclassical Ḥanafī Legal Theories." *Oriens* vol. 46, n° 1-2 (2018): 129–58

Rouayheb s'intéresse à l'histoire intellectuelle de l'empire ottoman au XVII<sup>e</sup> s.,<sup>26</sup> tout cela dans le but de fournir une histoire continue et dynamique de la pensée arabo-islamique jusqu'à la colonisation. Wael Hallaq a également initié une vision réflexive du droit musulman, dominé selon lui par des catégories modernes, comme la distinction entre le juridique et le moral, qu'il considère comme inadaptées pour la compréhension du droit musulman.<sup>27</sup> Du point de vue méthodologique, cette démarche critique de la modernité s'inscrit dans le champ des études post-coloniales qui tentent de « provincialiser » nos catégories de pensée, ainsi que dans l'anthropologie du droit, comme il le dit lui-même dans l'introduction de l'un de ses ouvrages majeurs.<sup>28</sup>

La démarche de Aron Zysow, elle, est strictement doctrinale et systématique : c'est une tentative de reconstruire le fonctionnement interne des différentes écoles juridiques en proposant une typologie épistémique qui distingue les systèmes juridiques « formels » qui se contentent de la présomption des systèmes « matériels » constamment en quête de certitude. Aron Zysow connecte les différents arguments et les différents concepts de la discipline en assignant une fonction à chacun des choix théoriques à l'intérieur d'un système donné. Sa thèse de doctorat, publiée trente ans plus tard telle quelle, est toujours une référence pour la communauté scientifique et un travail intellectuellement passionnant et stimulant d'un point de vue philosophique.<sup>29</sup>

### *Théorie légale et théologie rationnelle*

Aron Zysow s'est également intéressé à l'articulation entre théorie légale et théologie rationnelle en tentant de montrer les liens (ou l'absence de lien) entre ces deux disciplines et l'influence que certaines questions théologiques peuvent avoir sur les choix juridiques des auteurs. Il faut dire que la question des liens entre *kalām* et *uṣūl* s'impose d'elle-même à travers les sources et constitue un champ de recherche aussi bien d'un point de vue historique que doctrinal. Plusieurs auteurs ayant écrit des traités dans les deux disciplines, cette comparaison paraît nécessaire ne

---

<sup>26</sup> *Islamic Intellectual History in the Seventeenth Century: Scholarly Currents in the Ottoman Empire and the Maghreb*. New York, NY: Cambridge University Press, 2015.

<sup>27</sup> "Groundwork of the Moral Law: A New Look at the Qur'ān and the Genesis of Sharī'a." *Islamic Law and Society* vol. 16, n° 3 (2009): 239–79.

<sup>28</sup> *Sharī'a: Theory, Practice, Transformations*. Cambridge, UK ; New York: Cambridge University Press, 2009.

<sup>29</sup> *The Economy of Certainty. An Introduction to the Typology of Islamic Legal Theory*. Resources in Arabic and Islamic Studies 2. Atlanta, GA: Lockwood Press, 2013.

serait-ce que pour tester la cohérence d'un même auteur d'un traité à l'autre. Pour prendre un exemple célèbre, la négation du libre-arbitre prônée par les ash'arites dans leurs traités théologiques est-elle compatible avec la notion de responsabilité légale ou avec le principe de la charge de l'impossible (« A l'impossible nul n'est tenu ») qu'ils développent dans leurs traités de théorie légale<sup>30</sup> ? À cela s'ajoute la fameuse distinction khaldunienne entre « une voie des juristes (*fuqahā'*) et une « voie des théologiens (*mutakallimūn*) dans la pratique de la discipline, introduisant au sein de la théorie légale des tendances méthodologiques venant des deux disciplines.

Dans une récente monographie consacrée aux liens entre théologie et droit, Mohammed Eissa fait un état des lieux de la recherche et recense les différentes positions à ce sujet<sup>31</sup>. Alors que des chercheurs, dont notamment Baber Johansen,<sup>32</sup> nient presque toute influence de la théologie sur le droit, les autres adoptent selon la terminologie de Eissa une approche soit historique soit « causale ». La première est celle de Makdisi qui parle d'une théologisation de la théorie légale faite par les mu'tazilites aux alentours du IX<sup>e</sup> s. à travers l'introduction d'une série de questions, notamment méta-éthiques, qui étaient étrangères à cette discipline et qu'al-Shāfi'ī n'abordait pas dans sa *Risāla*.<sup>33</sup> La seconde, qui s'intéresse à l'impact doctrinal de la théologie sur la théorie légale ou, au contraire, à la résistance du droit face aux postulats théologiques, est notamment celle adoptée par Aron Zysow dans son étude comparative des écoles ḥanafites d'Irak (essentiellement mu'tazilite) et d'Asie Centrale (matūridite). D'autres chercheurs se sont également intéressés à cette question, comme David Vishanoff, qui distingue quant à lui deux tendances en théorie légale, l'une « law-oriented » et l'autre « theology-oriented », un découpage qui ne recouvre que partiellement celui de Ibn Khaldūn.<sup>34</sup> Eissa lui-même complexifie la relation entre théologie et droit, en refusant notamment l'idée d'une causalité univoque entre postulats théologiques et principes juridiques.

---

<sup>30</sup> R. Brunschvig, « Devoir et pouvoir. Histoire d'un problème de théologie musulmane », *Studia Islamica*, XX (1964) 5-46.

<sup>31</sup> Eissa, Mohamed Abdelrahman, *The Jurist and the Theologian: Speculative Theology in Shafi'i Legal Theory*. Gorgias Islamic Studies 5. Piscataway, NJ: Gorgias Press, 2017.

<sup>32</sup> *Contingency in a Sacred Law. Legal and Ethical Norms in the Muslim Fiqh*. Studies in Islamic Law and Society, v. 7. Leiden ; Boston: Brill, 1999.

<sup>33</sup> "The Juridical Theology of Shāfi'ī. Origins and Significance of Uṣūl al-Fiqh." *Studia Islamica* 59 (1984) 5–47.

<sup>34</sup> Vishanoff, David R., *The Formation of Islamic Hermeneutics. How Sunni Legal Theorists Imagined a Revealed Law*. New Haven, Connecticut: American Oriental Society, 2011.

### *Théorie légale et philosophie*

Depuis quelques années, les liens entre théorie légale et philosophie commencent à intéresser la communauté scientifique. Le lecteur pourra consulter deux recueils d'articles explicitement consacrés à ce sujet : un numéro de *Oriens* dirigé par Robert Gleave et Asad Q. Ahmad,<sup>35</sup> et un volume collectif, *Philosophy and Jurisprudence*, édité par Peter Adamson.<sup>36</sup> Certaines de ces contributions seront présentées dans la partie qui suit.

Il existe deux manières d'envisager les liens entre *uṣūl al-fiqh* et philosophie. Tout dépend de la définition qu'on donne de la philosophie : soit on la prend dans son sens historique et strict, telle qu'elle a été pratiquée par ceux qui se donnaient eux-mêmes le nom de philosophes (les *falāsifa*) et qui revendiquaient un héritage explicite de l'antiquité grecque dans leur démarche théorique et scientifique, soit on la prend dans un sens plus général, moins soucieux de l'appellation des acteurs, en la considérant comme toute réflexion théorique à visée universelle sur l'homme, le monde et la société.

Dans le premier cas, où la philosophie est synonyme de *falsafa*, on s'intéresse à la manière dont les philosophes ont abordé les *uṣūl al fiqh* et le droit islamique où la manière dont certaines catégories juridiques ont influencé leurs philosophies. Il s'agit donc d'un travail qui s'inscrit dans le corpus de philosophie pratique ou du volet non-démonstratif de la logique des philosophes (dialectique, rhétorique...).

Déjà dans les années soixante-dix, des liens entre philosophie grecque non-aristotélicienne et *uṣūl al fiqh* ont été suggérés par Nabil Schehaby qui s'est intéressé à l'influence des catégories stoïciennes sur la logique des juristes et notamment d'al-Jaṣṣāṣ,<sup>37</sup> mais comme c'est le cas pour le

---

<sup>35</sup> Ahmed, Asad Q., et Robert Gleave, "Rationalist Disciplines and Postclassical Islamic Legal Theories: Introduction." *Oriens* n° 1-2, 46 (2018): 1–5.

<sup>36</sup> Adamson, Peter, ed., *Philosophy and Jurisprudence in the Islamic World*. 1st edition. Philosophy in the Islamic World in Context 1. Boston, MA: De Gruyter, 2019.

<sup>37</sup> "The Influence of Stoic Logic on Al-Jassas's Legal Theory." In *The Cultural Context of Medieval Learning: Proceedings of the First International Colloquium on Philosophy, Science, and Theology in the Middle Ages, September 1973*, edited by John Emery Murdoch and Edith Dudley Sylla, 61–86. Boston Studies in the Philosophy of Science 26. Dordrecht: Reidel, 1975.



*kalām*<sup>38</sup>, en l'absence de sources explicites à ce sujet, ces rapprochements restent purement spéculatifs.

Maroun Aouad a initié un travail de comparaison entre philosophie et théorie légale chez Averroès en s'intéressant essentiellement à ses commentaires à la *Rhétorique* d'Aristote.<sup>39</sup> J'ai prolongé ce travail en prenant comme point de départ non pas les commentaires d'Averroès à la *Rhétorique* mais son traité de théorie légale, l'*Abrégé du Mustaşfā*, afin de montrer l'influence des catégories aristotéliennes sur certains concepts juridiques comme le *tawātur*,<sup>40</sup> l'influence d'al-Fārābī sur sa conception de l'analogie juridique<sup>41</sup> (en discussion avec Mokdad Arfa Mensia<sup>42</sup>) et, en sens inverse, l'influence de la question juridique du faillibilisme et de l'inafaillibilisme (*takḥī'a*, *taṣwīb*) sur sa conception du droit à l'erreur des philosophes.<sup>43</sup> Ferial Bouhafa, qui s'intéresse également aux liens entre théorie légale et philosophie, a examiné l'impact des catégories épistémiques probabilistes de la théorie légale sur les commentaires de la *Rhétorique* d'Averroès ainsi que les concepts de loi écrite et de loi orale.<sup>44</sup> Concernant Averroès en particulier, ces travaux s'inscrivent dans une thématique de recherche ancienne qui consiste à comparer sa philosophie aristotélienne et sa pensée juridique pour voir s'il existe une continuité entre le philosophe et le juge, sur fond de compatibilité de l'islam et de la philosophie grecque tel qu'il l'a lui-même théorisée dans son célèbre *Discours Décisif* (on pourra consulter à ce sujet l'introduction d'Alain de Libera à la traduction française de l'œuvre faite par Marc Geoffroy,<sup>45</sup> et

---

<sup>38</sup> "The Logical Structure of Islamic Theology." In *Logic in Classical Islamic Culture*, edited by Gustave E. von Grunebaum, Near Eastern Center, University of California, 21–50. First Giorgio Della Vida Biennial Conference. Los Angeles, 1967.

<sup>39</sup> Averroès, *Commentaire moyen à la "Rhétorique" d'Aristote*. 3 vols. Paris: J. Vrin, 2003.

<sup>40</sup> *Averroès: Le Philosophe et la Loi*. Edition, traduction et commentaire de "L'Abrégé du *Mustaşfā*". Boston/Berlin/Munich: De Gruyter, 2015

<sup>41</sup> "Averroes on Juridical Reasoning." In *Interpreting Averroes: Critical Essays*, edited by Peter Adamson and Matteo Di Giovanni, 2019, 45–63.

<sup>42</sup> "Ibn Rushd et le zāhirisme pratique." In *La Lumière de l'Intellect: La Pensée scientifique et philosophique d'Averroès dans son temps*, edited by Ahmad Hasnawi, 457–70. Ancient and Classical Sciences and Philosophy. Leuven: Peeters, 2011.

<sup>43</sup> "La philosophie comme pratique: erreur et droit à l'erreur dans la pensée d'Averroès." *Les Études Philosophiques* 2016 (2): 269–82 et "Splitting the Process and the Result: Philosophy from a Legal Perspective in Averroes' *Decisive Treatise*." In *Philosophy and Jurisprudence in the Islamic World*, edited by Peter Adamson, 1st edition, 129–44. Philosophy in the Islamic World in Context 1. Boston, MA: De Gruyter, 2019.

<sup>44</sup> "Averroes' Corrective Philosophy of Law." In *Interpreting Averroes: Critical Essays*, edited by Peter Adamson and Matteo Di Giovanni, 2019.

<sup>45</sup> Voir Averroès, *Le Discours Décisif*. traduction Marc Geoffroy, Paris: GF-Flammarion, 1996, 5-83.

R. Brunschvig pour une analyse générale et toujours utile du traité de droit positif d'Averroès, *Bidāyat al-muğtahid wa-nihāyat al-muqtaṣid*)<sup>46</sup>.

Concernant al-Fārābī, qui n'a pas écrit comme Averroès des traités juridiques ou de théorie légale et qui a plutôt développé une philosophie de la religion sans références précises ou très explicites à la religion musulmane, nous pouvons citer le chapitre de Lameer consacré à sa théorie de l'analogie juridique dans le cadre plus général de sa logique,<sup>47</sup> ainsi que l'article de Arfa Mensia sur la présence des catégories de théorie légale dans sa philosophie de la religion et sa philosophie politique,<sup>48</sup> et F. Bouhafa sur les liens entre sa philosophie pratique et le droit islamique.<sup>49</sup>

Si l'on définit la philosophie en un sens plus large qui ne se limite pas à la seule *falsafa*, une grande partie du corpus de théologie rationnelle, mais aussi de théorie légale, en fera partie. Dans le cas de la théologie rationnelle, cela permet de la soumettre à une investigation philosophique afin de « l'universaliser » et d'en montrer toute la pertinence philosophique et théorique.<sup>50</sup> Concernant la théorie légale, cela permet d'extraire des traités de *uṣūl* un ensemble de questions et de concepts et de les envisager comme des problèmes philosophiques à part entière. Dans ce cas, les contours disciplinaires deviennent plus vagues et il devient plus difficile de cerner une littérature secondaire pertinente, sauf lorsque les auteurs se réfèrent à des concepts philosophiques contemporains pour étayer leurs points de vue ou qu'ils placent explicitement leurs projets dans ce cadre comparatif, comme c'est le cas des deux recueils d'articles cités plus haut.

On peut cependant dégager quatre domaines philosophiques en lien direct avec la théorie légale : la logique, la dialectique, la philosophie du langage et la philosophie du droit. Je présenterai pour chacun d'eux les études les plus significatives.

---

<sup>46</sup> R. Brunschvig, « Averroès juriste » in *Etudes d'Orientalisme dédiées à la mémoire de Lévi-Provençal*, Paris, 1962, 35-68.

<sup>47</sup> *Al-Fārābī and Aristotelian Syllogistics: Greek Theory and Islamic Practice*. Islamic Philosophy, Theology, and Science 20. Leyde/New York: E.J. Brill, 1994

<sup>48</sup> "Al-Fārābī et la science des *Uṣūl al-Fiḥ*." *Arabic Sciences and Philosophy* 27 n° 1(2017): 139–63.

<sup>49</sup> "Ethics and *Fiqh* in al-Fārābī's Philosophy." In *Philosophy and Jurisprudence in the Islamic World*, edited by Peter Adamson, 1st edition, 11–28. Philosophy in the Islamic World in Context 1. Boston, MA: De Gruyter, 2019.

<sup>50</sup> Marwan Rashed, "Les débuts de la philosophie moderne (VIIe-IXe siècle)." In *Les Grecs, Les Arabes et Nous: Enquête Sur l'islamophobie Savante*, edited by Philippe Büttgen, Alain De Libera, Marwan Rashed, and Irène Rosier-Catach, 121–69. Ouvertures. Paris: Fayard, 2009.

Logique et théorie de la connaissance. Robert Brunschvig s'est déjà intéressé, comme nous l'avons vu, à certaines questions de logique (analogie et syllogisme) et de théorie de la connaissance (doute et certitude). Baber Johansen a également mis l'accent sur la nature probabiliste de l'épistémologie des juristes.<sup>51</sup> Aron Zysow a montré dans son livre la centralité des questions épistémiques en théorie légale islamique. Pour la logique, nous pouvons ajouter les travaux de Wael Hallaq à ce sujet.<sup>52</sup> Joep Lameer, un historien de la logique et de la philosophie, a montré des éléments de logique déontique chez Ibn Ḥazm, lequel opère un rapprochement (très moderne) entre les catégories légales (obligatoire, permis, interdit) et les catégories modales (nécessaire, possible, impossible).<sup>53</sup>

La dialectique. Directement liée à la logique et traitant de questions similaires, la dialectique fait cependant l'objet d'une sous-discipline à part, *ilm al-ḡadal*, qui s'inscrit dans la théorie de l'argumentation rhétorique et théorise les procédés argumentatifs utilisés dans le raisonnement juridique. Abdessamad Belhaj a produit plusieurs études sur ce sujet (voir notamment Belhaj,<sup>54</sup> et Walter Young y a consacré sa thèse et continue de s'intéresser aux formes logiques que l'on y trouve.<sup>55</sup> De même, Shahid Rahman et Muhammad Iqbal ont récemment analysé et formalisé les différentes formes de *qiyās* dans le traité de *ḡadal* d'Abū Ishāq al-Shīrāzī (Rahman et Iqbal 2018)<sup>56</sup>.

La philosophie du langage. Les traités de *uṣūl al-fiqh* contiennent une réflexion très riche sur le langage qui attend encore d'être explorée. Un des premiers à s'être intéressé à la question est Bernard Weiss, qui a consacré sa thèse de doctorat à la question de l'origine du langage que l'on trouve dans ces traités.<sup>57</sup> Il établit également un lien, qui reste encore à explorer, entre les discussions uṣūlistes sur le général et le particulier et l'émergence avec *ʿAḍud al-Dīn al-Iḡī*

---

<sup>51</sup> "Le jugement comme preuve. Preuve juridique et vérité religieuse dans le droit musulman Hanéfite." *Studia Islamica* 72 (1990) 5–17.

<sup>52</sup> "Non-Analogical Arguments in Sunni Juridical Qiyās." *Arabica* vol. 36, n° 3 (1989): 286–309; "Logic, Formal Arguments and Formalization of Arguments in Sunnī Jurisprudence." *Arabica* vol. 37, n° 3 (1990): 315–58.

<sup>53</sup> "Deontic Modalities in Ibn Ḥazm." In *Philosophy and Jurisprudence in the Islamic World*, edited by Peter Adamson, 1st edition, 113–28. Philosophy in the Islamic World in Context 1. Boston, MA: De Gruyter, 2019.

<sup>54</sup> *Argumentation et dialectique en islam*. Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain, 2011.

<sup>55</sup> Young, Walter E., *The Dialectical Forge*. Vol. 9. Logic, Argumentation & Reasoning. Springer International Publishing, 2017 et "Concomitance to Causation: Arguing *Dawarān* in the Proto-*Adāb al-Baḥth*." In *Philosophy and Jurisprudence in the Islamic World*, edited by Peter Adamson, 1st edition. Philosophy in the Islamic World in Context 1. Boston, MA: De Gruyter, 2019.

<sup>56</sup> "Unfolding Parallel Reasoning in Islamic Jurisprudence", *Arabic Sciences and Philosophy* 28 (2018) : 67-132.

<sup>57</sup> "Medieval Muslim Discussions of the Origin of Language." *Zeitschrift Der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft* 124 (1974) 33–41

(m.756/1355) d'une nouvelle discipline linguistique, *'ilm al-waḍ'* (« science de l'imposition du langage ») qui s'intéresse aux problèmes de la référence.<sup>58</sup> La particularité de la réflexion des juristes réside dans leur vision pragmatique du langage, qui traite du décalage entre dire et vouloir-dire, entre sens littéral et sens métaphorique et qui aborde les différents actes de langage dans une approche qui s'écarte de la tradition aristotélicienne et rejoint des réflexions linguistiques contemporaines. Dans un court traité sur le sens littéral dans les *uṣūl al-fiqh*, Robert Gleave mobilise certaines catégories de François Récanati pour illustrer son propos.<sup>59</sup> De même, Mohammad Yunis Ali a publié une monographie synthétique sur la pragmatique en théorie légale en utilisant notamment les travaux de Paul Grice sur la communication.<sup>60</sup> Pierre Larcher, qui s'intéresse à la pragmatique en général dans la tradition islamique et à la notion de performatif (*inshā'*), avait déjà signalé l'importance du corpus de théorie légale pour ces questions<sup>61</sup>. Sur la question plus spécifique des ordres et des impératifs, Jeanette Wakin a écrit un article sur la valeur des impératifs,<sup>62</sup> j'ai moi-même publié un article sur l'ordre et la volonté du locuteur et ses liens avec la théologie<sup>63</sup> et dernièrement, Omar Farahat a publié une monographie sur les commandements divins, essentiellement en dialogue avec la pensée théologique contemporaine, mais qui développe certains aspects de la philosophie du langage.<sup>64</sup>

La philosophie du droit. Ce dernier domaine regroupe les réflexions ayant trait à la nature de la norme juridique et à la fonction de la loi dans son ensemble. Les réflexions sur la nature de la norme juridique s'inscrivent dans une problématique méta-éthique plus large de la théologie rationnelle qui traite de la nature essentielle ou conventionnelle de la morale.<sup>65</sup> Citons à cet égard

---

<sup>58</sup> “*‘Ilm al-waḍ'*: An Introductory Account of a Later Muslim Philological Science.” *Arabica* 34, n° 3 (1987): 339–56.

<sup>59</sup> *Islam and Literalism: Literal Meaning and Interpretation in Islamic Legal Theory*. Edinburgh: Edinburgh University Press, 2012.

<sup>60</sup> *Medieval Islamic Pragmatics: Sunni Legal Theorists' Models of Textual Communication*. Richmond (Surrey): Curzon, 2000.

<sup>61</sup> *Linguistique arabe et pragmatique*. PIFD 281. Beyrouth: Presses de l'Ifpo, 2014.

<sup>62</sup> “Interpretation of the Divine Command in the Jurisprudence of Muwaffaq Al-Dīn Ibn Qudāma.” In *Islamic Law and Jurisprudence*, edited by Nicholas Heer and Farhat Jacob Ziadeh, 33–52. Seattle: University of Washington Press, 1990.

<sup>63</sup> “Ordre et Volonté dans quelques traités de théorie juridique.” In *Language and Method: Historical and Historiographical Reflections on Medieval Thought*, edited by Ueli Zahnd, 39–68. Freiburg im Breisgau: Rombach Verlag, 2017.

<sup>64</sup> Farahat, Omar, *The Foundation of Norms in Islamic Jurisprudence and Theology*. New York, NY: Cambridge University Press, 2019.

<sup>65</sup> Voir pour le *kalām*, Ayman Shihadeh, “Theories of Ethical Values in Kalam.” In *The Oxford Handbook of Islamic Theology*, edited by Sabine Schmidtke, 27–43. 384–407. New York: Oxford University Press, 2016.

les travaux de Kevin Reinhart sur la valeur des actes avant la Révélation.<sup>66</sup> De même, Anver Emon a tenté de dégager un droit naturel dans les traités de théorie légale<sup>67</sup> et Felicitas Opwis a consacré une monographie sur le concept de *maṣlaḥa* dans les traités de *uṣūl* qui s'inscrit dans une réflexion plus générale sur la finalité de la loi et le changement légal.<sup>68</sup>

Ces deux manières d'envisager les liens entre philosophie et *uṣūl al-fiqh* sont complémentaires et ne peuvent être séparées l'une de l'autre, car même en comprenant la philosophie en un sens large qui permet d'inclure d'autres formes de rationalités, et en faisant dialoguer les traités de droit avec une pensée plus moderne et plus affranchie des catégories aristotéliennes qui pesaient sur les *falāsifa*, la présence de ces derniers au sein de l'histoire intellectuelle islamique comme un groupe conscient de son « universalisme » et de la scientificité de sa méthode rationnelle par rapport aux autres formes de pensée plus « locales » constitue un repère précieux dans notre quête des différents types de rationalités qui se côtoyaient à cette époque.

---

<sup>66</sup> *Before Revelation: the Boundaries of Muslim Moral Thought*. SUNY series in Middle Eastern studies. Albany: State University of New York Press, 1995.

<sup>67</sup> *Islamic Natural Law Theories*. New York: Oxford University Press, 2010.

<sup>68</sup> *Maṣlaḥa and the Purpose of the Law: Islamic Discourse on Legal Change from the 4th/10th to 8th/14th Century*. Studies in Islamic Law and Society, v. 31. Leiden ; Boston: Brill, 2010.